

# PROJET ÉDUCATIF DE VÉNISSIEUX

## ORIENTATIONS 2017-2020



# Introduction

En faisant le choix de s'engager dans un Projet éducatif, la Ville de Vénissieux a réaffirmé depuis 2014 son engagement pour la réussite éducative de tous les enfants et les jeunes, de 0 à 18 ans.

Le PEDT s'est nourri d'une expérience forte sur les questions éducatives, à partir notamment des travaux initiés dans le cadre du Projet Educatif Local (PEL) depuis 2002. Les objectifs prioritaires suivants ont été repris :

- Réduire les disparités d'accès aux actions éducatives,
- Aménager de manière cohérente les différents temps sociaux,
- Construire des réponses appropriées à la diversité des besoins et des demandes
- Renforcer la participation des enfants et des adolescents.
- Inciter et développer la participation des parents aux actions éducatives.

Avec ce PEDT, la Ville se dote d'un outil visant à améliorer la cohérence des actions, la continuité des temps éducatifs et la complémentarité des acteurs, grâce à un important travail en transversalité à l'interne et avec tous les partenaires éducatifs. Le projet éducatif revêt un aspect particulièrement prioritaire dans un contexte d'augmentation des effectifs scolaires, véritable enjeu pour la Ville. Il est donc proposé de poursuivre ce travail pour les trois années à venir.

En effet, lors du Comité de pilotage du PEDT qui s'est réuni le 27 janvier 2017, la Ville a fait part de son souhait de poursuivre la démarche et de signer une nouvelle convention pour 2017-2020. Il ne s'agit pas d'élaborer un deuxième PEDT mais bel et bien de prolonger la dynamique actuelle, de l'étendre et de l'affiner. Le présent document présente les axes de travail et les pistes d'amélioration proposées pour les trois années à venir, s'appuyant sur le document cadre du PEDT 2014-2017.

# I. Périmètre et public

Le Projet éducatif vénissien témoigne d'une démarche éducative globale : elle prend en compte tous les temps de l'enfant et du jeune, afin de lui garantir un parcours éducatif cohérent et de qualité, en associant tous les acteurs éducatifs. Le périmètre du PEDT n'est pas modifié pour la convention 2017-2020 : il concerne tous les enfants et jeunes de Vénissieux, de 0 à 18 ans, soit plus de 30% des 63 102 habitants de la ville (données INSEE 2014).

Le Projet Educatif concerne et associe tous les acteurs éducatifs du territoire, parents et professionnels (voir schéma ci-après sur la gouvernance du PEDT).

## Rappel sur l'organisation des temps éducatifs pour le premier degré

Les horaires scolaires choisis dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires sont conservés, c'est-à-dire :

- Lundi : 8h30-11h30 et 13h45-16h00
- Mardi : 8h30-11h30 et 13h45-16h00
- Mercredi : 8h30 – 11h30
- Jeudi : 8h30-11h30 et 13h45-16h00
- Vendredi : 8h30-11h30 et 13h45-16h00

Dérogation pour l'école maternelle Clos Verger : 8h15 – 11h15 et 13h30 – 15h45.

La proposition de pérennisation de cette organisation a reçu l'agrément de l'Inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'Education nationale par un courrier en date du 3 février 2017.

## Organisation périscolaire :

La Ville de Vénissieux propose des temps de loisirs éducatifs et de qualité en garantissant l'accès au plus grand nombre et une continuité éducative sur les différents temps de l'enfant. Ces accueils de loisirs sont organisés par les Maisons de l'enfance, qui ont pour rôle, en plus de ces missions l'orientation, l'écoute, le suivi et l'accompagnement des familles sur les questions d'éducation ou de loisirs éducatifs. Les accueils périscolaires ont lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 18h et le mercredi de 13h30 à 17h30.

Les accueils périscolaires font l'objet d'une déclaration auprès des services de l'Etat (DDD/DRDJSCS), conformément à la réglementation sur les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). De nouvelles déclarations ACM ont été réalisées lors de la première convention (2014-2017), liées à l'augmentation des effectifs périscolaires. Il est de plus à préciser que depuis septembre 2016, la Ville a fait le choix de déclarer les accueils sur le temps méridien en élémentaire. De la même façon, la question de la déclaration des accueils sur le temps méridien en maternelle pourra être posée.

Pour la période 2017-2020 de nouvelles déclarations seront à prévoir si l'augmentation des effectifs se poursuit.

## II. Gouvernance : le mode projet

Le PEDT 2017-2020 s'appuiera sur la dynamique transversale initiée depuis 2014, en renforçant la place des partenaires. Le schéma ci-après présente l'organisation de la gouvernance et du pilotage du projet éducatif tels que souhaités pour cette deuxième convention.

### La place des parents

**Les parents, premiers éducateurs de leurs enfants**, doivent être associés à la réflexion, au développement et à l'évaluation du PEDT. Lors de la première période 2014-2017, des temps d'information et de concertation ont été organisés afin de les impliquer dans ce travail collectif, à partir de la réforme des rythmes scolaires. Ce travail doit être poursuivi, et s'appuyer sur les actions existantes qui s'articulent déjà sur cette question. Ainsi, le Programme de Réussite Educative (PRE) notamment doit être mobilisé et constituer un volet individualisé du PEDT. D'autre part, les groupes partenariaux comme le Groupe parentalité (composé des centres sociaux des Minguettes, du PRE, de la Mission Grand Projet de Ville, de l'Education nationale et d'acteurs associatifs) sont associés. De même, les espaces dédiés à la parole des parents sont pris en compte.

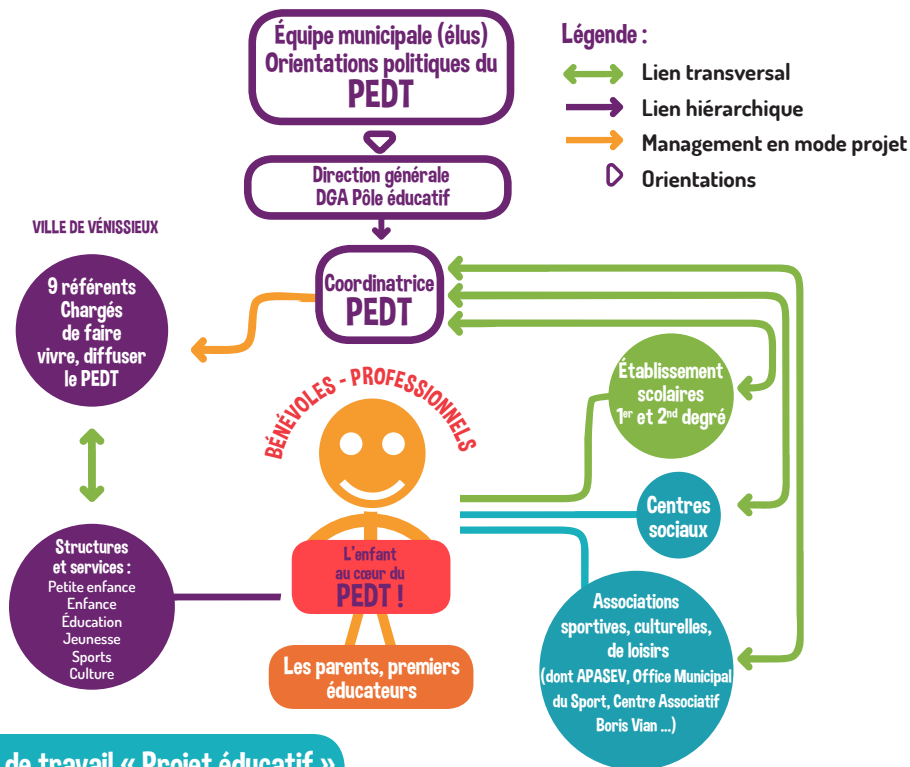
### Articulation avec le Contrat de Ville

Comme le préconise la Convention interministérielle d'objectifs Education nationale – Politique de la Ville 2016-2020, le PEDT doit être articulé avec le Contrat de Ville et sa convention d'application locale. Ainsi, le volet éducatif est co-piloté par la Mission Grand Projet de Ville et la coordinatrice PEDT-PRE. Ce co-pilotage permet de définir ensemble des priorités d'action annuelles en cohérence avec celles du projet éducatif, afin que les actions se complètent et ne se chevauchent pas. Cela permet également de s'assurer que le PEDT s'inscrit dans les orientations nationales fixées sur les quartiers en politiques de la Ville.

### Communication - diffusion

L'importance de la communication et de la transmission du PEDT à tous les acteurs est prise en compte, afin de rendre lisible et de valoriser le projet éducatif. Cette diffusion doit prendre plusieurs formes et s'adapter au public destinataire. Au-delà d'une communication « classique » (plaquettes d'information, article de presse locale...) il sera nécessaire de réfléchir à d'autres modes et moyens. Ainsi, un premier temps fort aura lieu lors du **Grand Rendez-Vous de la Ville**, en octobre 2017. Lors de cette semaine valorisant l'action de la Ville de Vénissieux en direction de ses habitants, plusieurs temps seront dédiés au champ éducatif. Une journée sera organisée autour du projet éducatif, pour donner à voir les actions et projets menés en direction du public 0-18 ans. Lors de cette journée présentant les actions mises en œuvre dans le cadre du « parcours éducatif », le public présent pourra s'exprimer sur le sujet, donner son avis et échanger avec des professionnels.

# LA GOUVERNANCE DU PROJET ÉDUCATIF DE VÉNISSIEUX POUR 2017-2020



## Groupe de travail « Projet éducatif »

- ▶ Directeurs et chefs de service Pôle éducatif
- ▶ Référents PEDT
- ▶ Coordinatrice PEDT
- ▶ Directrice APASEV

*peut être élargi en fonction des thématiques*

## Instances de décision et de mise en œuvre

## Comité de pilotage institutionnel

Elus et techniciens Education, Enfance, Culture, Sports, Jeunesse, Mission Grand Projet de Ville

- ▶ Inspecteurs et chargé de mission Education nationale du Rhône
- ▶ Chefs d'établissements du 2nd degré de Venissieux
- ▶ Déléguée du Préfet du territoire
- ▶ Référent Groupe d'Appui Départemental (GAD - direction de la Cohésion sociale du Rhône)
- ▶ Conseillère technique Caisse d'Allocations Familiales du Rhône
- ▶ Directrice Association pour la Promotion des Activités Socio-Educatives (APASEV)

## Groupes partenariaux en lien avec le PEDT, parmi lesquels :

- ▶ Espaces d'accueil et de parole à destination des parents
- ▶ Programme de Réussite Educative
- ▶ Groupe parentalité
- ▶ Réunions partenariales avec les centres sociaux
- ▶ Réunions avec les associations sportives

# III. Objectifs et axes de travail

Le PEDT 2017-2020 reprend les objectifs prioritaires de 2014-2017, en identifiant les axes de travail suivants :

- **Renforcer la place des partenaires dans le pilotage** : déjà impliqué fortement sur le terrain, par territoire, ils doivent désormais être associés à un niveau macro.

En particulier, il s'agit d'associer davantage le 2nd degré, en participant notamment aux Réseaux d'Education Prioritaires (REP), en s'appuyant sur la refonte du cycle 3 et sur le travail mené lors de la première convention entre les services de la Ville et les établissements scolaires (liens structures jeunesse et collèges, chantiers Jeunes 16-18 ans, interventions du Bureau Information Jeunesse,...).

De la même façon, il faut **associer les parents à la réflexion et au pilotage**, en valorisant les espaces existants et en travaillant sur une échelle de participation pertinente et efficiente.

- **Poursuivre la valorisation de la parole des enfants et des adolescents**, pour qu'ils participent à la mise en œuvre du projet éducatif (appui sur le Conseil Municipal d'Enfants et sur les conseils d'enfants dans les Maisons de l'enfance notamment).

- **Conforter et actualiser collectivement le diagnostic** permettant d'identifier les manques et atouts du territoire, pour aboutir à la définition de priorités éducatives pour mieux partager l'action collective. En effet, la réalité des territoires est variée et la perception des différents acteurs est complémentaire. Le diagnostic partagé est une nécessité permettant de relier les différents univers qui fondent la politique éducative.

A partir de ce diagnostic, poursuivre le recensement des ressources éducatives du territoire, en cohérence avec le Contrat de Ville, pour aboutir à une cartographie numérique, outil au service des habitants.

- Intégrer **un volet Santé au Projet éducatif**, et notamment :

Prendre en compte **les enfants en situation de handicap**, en s'appuyant sur les actions existantes, comme la mise en place d'un observatoire Sport et Handicap, afin de garantir l'accessibilité de tous à l'offre éducative.

Renforcer le lien avec l'Atelier Santé Ville, sur les questions d'éducation à la santé, d'accès au soin, de nutrition,...

- **Inscrire la transversalité dans le temps** et développer des démarches participatives et de mutualisation d'outils et de services.

- **Elaborer un plan de formation commun** au pôle éducatif, à partir d'un travail réalisé en 2017 sur un « socle commun de formation ». Ce plan de formation sera partagé avec les partenaires qui pourront y être associés en partie (des formations communes ATSEM – enseignants ont ainsi déjà été engagées en 2016-2017).

- Mettre en place des outils communs au mode projet, qui pourraient être réunis dans une « boîte à outils » créée de façon collaborative.

## IV. Modalités d'évaluation

Il est prévu de s'appuyer sur l'évaluation de la précédente convention, actuellement en cours. Cette évaluation est menée en interne par les services eux-mêmes, à travers un groupe de travail composé de chefs de services et de référents PEDT. Il s'agit de mesurer la plus-value éducative des actions menées dans le cadre du PEDT, en se centrant sur les actions transversales qui sont représentatives des objectifs réaffirmés par la convention. Il s'agit également d'évaluer la méthode de travail, résumée par « les 3 C » : Cohérence des actions, Continuité des temps, Complémentarité des acteurs.

Pour ce faire, les objectifs évaluatifs définis sont les suivants :

- **L'adaptation de l'offre éducative aux besoins** (contenus, rythme, organisation, quantité, choix, cohérence entre les actions...)
- **L'accès aux actions éducatives pour tous** : équité de l'offre, information sur les ressources, communication adaptée.
- **La participation des acteurs dans le projet éducatif** : organisation et prise en compte de l'ensemble des acteurs, liens entre eux. Avec une attention particulière portée à la place des enfants/jeunes et de leurs parents.

A partir de ces axes, il est prévu de mener une évaluation sur une année scolaire complète.



Le PEDT est formalisé par une convention de 3 ans signée entre la Ville de Vénissieux, la Préfecture du Rhône et la Direction Académique des Services de l'Éducation nationale du Rhône, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône.